



Fédération Fribourgeoise des Sociétés de Pêche
Freiburgischer Verband der Fischervereine
1700 Fribourg

FFSP

Cher·ère promeneur·se, cher·ère pêcheur·se, cher·ère visiteur·se... poussé·e par votre curiosité, vous êtes arrivé·e sur notre site et nous avons le plaisir de vous informer sur un poisson emblématique de nos rivières, l'ombre commun, qui mérite d'être connu et protégé...

L'OMBRE COMMUN

L'ombre ou ombre commun (*Thymallus thymallus*), poisson de l'année 2016, est une espèce de poissons d'eau douce de la famille des salmonidés, et de la sous-famille des Thymallinae. Il vit dans les eaux fraîches et profondes avec fond graveleux, dans des zones bien oxygénées. On le reconnaît à sa nageoire dorsale particulièrement développée (étendard), colorée chez le mâle. Sa taille moyenne est de 30 cm pour 250 g.

Cet animal grégaire vit en banc d'une même classe d'âge, plutôt dans des eaux tumultueuses (pour l'oxygénation et la température) et de grande qualité. En tant que témoin de la qualité des eaux, il joue un rôle essentiel dans la recolonisation de ces espèces. Là où il se porte bien, un espoir légitime existe pour les poissons migrateurs !

Curieux, sociable et pas du tout farouche, il se laisse approcher à courte distance et admirer dans toute sa splendeur.

Son nom latin

Dans presque tous les articles ou portraits de l'ombre commun, on cite le thym. Le concepteur suédois de la nomenclature zoologique, Carl von Linné, a personnellement attribué à l'ombre commun la dénomination scientifique *Thymallus* en se référant à l'odeur unique qu'il dégage.



Le reconnaître et l'observer...

Les ombres communs font partie des poissons les plus colorés d'Europe. En les observant attentivement, on remarque des zones grises bien définies, parcourues d'éclats irisés. Ses flancs gris argenté sont souvent agrémentés de points noirs et relevés de taches de couleur jaune ou orange.

Certains spécimens arborent également des taches rouges, violettes et bleues. Sa large nageoire dorsale caractéristique est remarquablement ornée de ces taches colorées. Durant la période de reproduction, la couleur de sa robe s'intensifie, la teinte de base vire presque au noir et ses couleurs semblent s'illuminer.



Sa nourriture

La majeure partie de son temps, l'ombre le passe près du fond du cours d'eau, à observer le courant pour se nourrir, patiemment et en dépensant un minimum d'énergie. Il est capable d'ingurgiter plusieurs centaines de petites proies par jour. Plus rarement, il gobe ses proies en surface lorsque celles-ci dérivent. C'est notamment le cas lors d'éclosions d'éphémères qui se débattent dans la fine pellicule d'eau à la limite de l'air libre.

La période nuptiale et la reproduction

La période nuptiale de l'ombre commun est un véritable spectacle et s'observe relativement facilement car cela se déroule sur des secteurs plats et parcourus d'eau claire : le mâle, dont la nageoire dorsale devient magnifiquement colorée, entoure le dos de la femelle et le « couple » danse l'un contre l'autre au-dessus du lit de la rivière.

Contrairement à la truite qui se reproduit au cœur de l'hiver, l'ombre se reproduit au printemps (mi-mars à fin mai) dès que l'eau atteint une température entre 7 et 9°C. Les frayères (site de reproduction) se situent à une faible profondeur d'eau (20-30 cm) et sont recouvertes de gravier. Les jeunes poissons (alevins) fraîchement éclos mesurent à peine 2 cm. Ils se laissent dériver jusqu'à atteindre une zone calme et y séjournent une dizaine de jours (ils atteignent alors la taille de 4 cm). C'est le moment idéal pour estimer leur nombre en observant attentivement les bordures calmes en aval des frayères. La première année, ils mesurent déjà presque 20 cm, la deuxième année environ 30 cm. Ensuite les premiers pourront se reproduire mais pour la plupart d'entre eux, ce sera dès leur troisième année.

La pêche

L'ombre est une espèce recherchée par les pêcheurs. Dans le canton de Fribourg, un ombre par jour, respectivement cinq par année, peuvent être au maximum prélevé(s), et la mesure minimale est fixée à 38 cm. Durant la période de reproduction, soit jusqu'au 31 mai, les ombres ne peuvent pas être pêchés. Grâce à ces bases légales, nous estimons que la pêche de l'ombre est durable, car l'espèce peut se reproduire au moins une fois avant que sa capture ne soit possible.

Menaces

La cause principale de la diminution drastique de l'ombre et de toutes les autres espèces de poissons dans la Sarine réside dans la construction de barrages hydro-électriques qui portent entre autres atteinte à son habitat ainsi que par le marnage provoqué durant les heures de production d'électricité.

Toute construction et/ou aménagement transversal qui provoque une chute supérieure à 20 cm peut déjà bloquer la migration et avoir un effet d'isolement et augmenter les risques de disparition d'une population.

L'espèce a par exemple disparu dans la Glâne en amont du barrage de Matelec et à St-Apolline au début du 21^e siècle.

Suivi des populations d'ombres

[Suivi des populations d'ombres \(Thymallus thymallus\) du canton de Fribourg](#)

Vidéos d'ombres

En période de frai

(Sources : sites de l'Etat de Fribourg et de la Fédération Suisse de Pêche)